

Compte-rendu de réunion de bureau

Le 22/02/2023 à 18h30

Présents :

Titulaires: LAVARDA Grégory, MERLOZ Christiane, PASQUIER Yves, RICHARD Viviane, ROSSAT Philippe

Suppléants : CATELAN Serge

Ordre du jour :

- Vote du CA 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Questions diverses

Constatant que le quorum est atteint, il est décidé de passer à l'examen de l'ordre du jour

-Vote du CA de l'année 2022 (Compte Administratif)

Yves Pasquier présente le CA de l'année 2022.

Les recettes s'élèvent à 11 394€ (excédent exercice 2021) + 302€ (locations 2022) = 11 696€

Les dépenses s'élèvent à 1 692,28 €. Les deux principales dépenses sont les frais d'envoi pour la convocation à l'AG et le versement d'un acompte pour la prestation d'accompagnement réalisée par la Société d'Economie Alpestre (SEA)

Excédent exercice 2022 = 10003,72€

Le CA 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

-Vote du BP (budget prévisionnel primitif) de l'année 2023.

Le budget est présenté en section de fonctionnement et section d'investissement.

Un virement de 3 385,00€ provenant de la section fonctionnement est affecté à la section investissement pour financer notamment la construction et mise en place d'un abri de jardin pour les usagers. Ceci représente le montant total des produits et des charges de la section d'investissement.

Côté fonctionnement, les travaux de débroussaillage effectués par l'entreprise l'Agenais dont le montant TTC s'élève à 24 685,56€ constituent la principale dépense.

Le montant total des dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement s'élève à 30 219,52€.

Côté recettes, les subventions accordées par le Conseil Départemental de la Savoie et FEADER de la Région s'élèvent à 19 915,80€.

A ces subventions s'ajoutent les revenus des locations d'un montant de 300€ et l'excédent de l'exercice 2022 soit 10 003,72€. Le montant total des recettes est de 30 219,52€.

Voir tableaux en annexe.

Le budget primitif prévisionnel étant équilibré, il est adopté à l'unanimité des présents.

Étant donné l'état des finances de l'AFP, une demande de subvention sera adressée à la mairie dans les prochaines semaines notamment pour prendre en charge des dépenses liées au verger conservatoire (achat de plants d'arbres)

-Questions diverses : des précisions sur les différentes étapes des travaux de débroussaillage sont demandées par des membres du bureau.

Le président explique que ce chantier de débroussaillage avance par étapes :

1. bûcheronnage effectué par l'entreprise l'Agenais
2. rassemblement du bois par des entreprises sous-traitantes. Les deux premières étapes sont réalisées à ce jour
3. broyage des arbres ; évacuation par des entreprises sous-traitantes
4. préparation du sol avec l'utilisation de gros broyeurs pour les souches

Deux tas de bois réservés aux propriétaires sont entreposés de l'autre côté de la route côté Rieubel et au sommet des terrains débroussaillés.

A la demande d'un membre du bureau, une visite sur le terrain sera organisée courant mars pour apprécier le rendu des travaux.

Fin de la réunion à 19h30 suivie d'un pot offert par le président dans les locaux du Capucin gourmand où s'est tenue la réunion.

Villargondran le 22/02/2023

Secrétariat : Viviane Richard

Relecture : Yves Pasquier